

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 418 Subvention (127.000 euros) et avenant avec l'association Les Métamorphoses singulières (9e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591, en date des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement à l'association Les Métamorphoses singulières ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Les Métamorphoses singulières, 57 rue du Faubourg Poissonnière 75009, est fixée à 219.500 euros au titre de l'année 2015, soit un complément de 127.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. SIMPA 20896 : 2015-02046.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle annexé au présent projet de délibération, qui en fixe les conditions de versement.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 127.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

